

MAITRISER L'AVENIR 30 ANS A L'AVANCE?

Jérôme Monod *

La géographie d'un pays, l'implantation de ses infrastructures et de ses grands équipements, l'environnement du cadre de vie de l'homme commencent à faire l'objet, dans quelques nations, de schémas volontaristes établis pour des périodes de vingt à trente ans.

Ces schémas, qui doivent garder une grande souplesse et maintenir le plus possible les possibilités de choix, s'appuient sur une exploration de plus en plus lointaine du futur.

Mais ont-ils un sens ?

C'est ce que « 2000 » a demandé à Jérôme Monod, Délégué à l'Aménagement du Territoire et à l'Action Régionale en France, qui prépare, en liaison très étroite avec le Commissaire Général du Plan, un « schéma général d'aménagement » à dominante géographique.

« 2000 » : Pour un pays, regarder vingt-cinq ou trente ans à l'avance, est-ce une attitude réaliste ? si oui, est-elle nécessaire ?

Jérôme Monod : Je répondrai oui aux deux questions par quelques exemples concrets. Il faut vingt-cinq ans, à partir de sa création, pour qu'une grande école définisse sa place dans la nation.

Autre exemple, la décision de fermer les bassins houillers : les grandes phases qui conduisent à la solution de ce problème national s'échelonnent sur une vingtaine d'années, voire une génération.

Sans doute l'exemple précédemment retenu est-il l'exception, mais on remarquera qu'il faut dix à douze ans entre la décision de créer une unité sidérurgique de 10 millions de tonnes et sa production, qu'une bonne quinzaine d'années s'écoulent

entre la sensibilisation des esprits aux problèmes de l'aménagement d'une aire métropolitaine et l'apparition des premières réalisations d'ensembles significatives. A dix ou quinze ans l'avenir est pratiquement figé au niveau des grandes infrastructures.

« 2000 » : Ces considérations sur le temps condamnent-elles nos procédures administratives et législatives actuelles ?

Jérôme Monod : Il faut effectivement, dans la plupart des pays, de six mois à un an à plusieurs ministères pour élaborer et publier une circulaire commune concernant des problèmes de détail ; le fait de faire voter et d'appliquer une loi sur un sujet déterminé exige souvent plusieurs années. Les voies administratives et législatives ne sont pas normalement rapides.

Il ne s'agit pas ici de juger ou encore moins de condamner, mais de constater. Ce constat ne peut que nous renforcer dans l'intérêt de l'anticipation et de la prospective face aux rigidités habituelles de la vie administrative et collective.

Cette anticipation prenait jusqu'ici des formes diverses : l'annualité budgétaire contraignait à des choix effectués un an à l'avance ; la programmation dans le cadre de plans nationaux s'inscrivait à cinq ans (moyen terme).

Le principe de l'annualité budgétaire est sans doute dépassé et je pense que le système quinquennal utilisé pour les plans ne répond pas non plus aux préoccupations actuelles.

Du budget, je dirai que sa préparation et sa discussion prennent chaque année quatre mois. A propos de la durée des plans à moyen

* Délégué à l'Aménagement du Territoire et à l'Action Régionale.

terme, j'ai tendance à penser qu'elle est trop longue si l'on tient compte de la conjoncture (et cela pousse à remettre le plan en question au bout de deux ou trois années), qu'elle est trop courte si l'on fait référence à l'évolution des structures. Le V^e Plan français, par exemple, n'a pu, faute de temps, approfondir le problème de l'urbanisation ou des villes nouvelles, qu'il faut, en réalité, aborder, analyser, résoudre avec des vues à très long terme.

Vingt-cinq ou trente ans, parfois beaucoup plus, ce sont des durées nécessaires. M. R. Mac Namara, président de la Banque mondiale, s'en explique en donnant un exemple : « les villes, à elles seules, verront d'ici la fin du siècle leur population accrue de 1,6 milliard d'habitants par rapport à aujourd'hui. Le nouveau prolétariat urbain posera des problèmes qu'il nous faudra résoudre et que nous devons étudier dès maintenant : il n'est pas trop tôt ».

« 2000 » : Même si l'on reconnaît l'utilité d'un regard projeté vingt à vingt-cinq ans à l'avance, que pouvons nous savoir réellement de cet avenir lointain ? Ce genre de prévision ne risque-t-il pas de rester un pur travail d'intellectuel, voire de rêveur ?

Jérôme Monod : Non. La réalité d'aujourd'hui nous renseigne sur l'existence de contraintes techniques pour demain. Ainsi nous savons qu'il n'existe en France qu'une douzaine de sites susceptibles de recevoir les très grandes centrales de l'an 2000 qui produiront l'électricité nucléaire dont nous aurons alors besoin. De même, on ne recense que cinq ou six sites de grands aéroports internationaux

du style Paris-Nord. Mais la technologie de demain nous permettra peut-être de nous contenter de n'en réaliser qu'un seul, compte tenu des progrès réalisables pour l'accueil des avions.

Nous savons également, avec une bonne approximation, ce que le progrès technique en matière agricole nous réserve pour l'avenir.

Nous pouvons d'ores et déjà prévoir les grandes concentrations urbaines : le Nord de la France, la Région Méditerranéenne, la Basse-Seine, la Région Rhône-Alpes... Nantis de certains renseignements nous pouvons, par exemple, concevoir une politique industrielle qui n'a de sens qu'à trente ans.

Dans cette étude du futur, dans l'analyse des facteurs d'évolution, dans la détermination des objectifs, il faut être rigoureux. Prenons le cas des transports : les besoins, les fonctions et les grands flux doivent d'abord être définis. Nous devons tenir compte des localisations industrielles nouvelles, du rythme de croissance des grandes villes, des échanges européens, des nécessités touristiques, du taux de motorisation et des périodes d'encombrement... ; à partir de là nous dressons des cartes précises et nous pouvons déterminer les bases d'une politique efficace dans ce domaine.

« 2000 » : Comment peut-on traduire dès aujourd'hui dans les faits ces vues sur demain ?

Jérôme Monod : En lançant dès maintenant des opérations dont on pense qu'elles peuvent engager des décisions ou des politiques.

Lorsqu'en 1962, nous avons acheté 2 000 hectares de terrains dans le

golfe de Fos *, nous savions que nous démarrions l'opération sidérurgie méditerranéenne sur l'eau ; nous avons déjà une idée de l'aménagement du golfe.

Lorsqu'en 1970 nous achetons un terrain — comme le prévoit le projet de loi de Finances — à Compiègne pour la création d'une université technologique, nous ne le faisons pas par hasard. Nous avons, là encore, notre idée sur ce que sera l'aménagement du nord du bassin parisien, dans les vallées de l'Oise et de l'Aisne. Lorsque nous décidons d'installer à Brest le service hydrographique de la Marine, c'est dans le cadre d'une politique, d'une technologie de l'exploitation des océans ainsi que d'une politique de développement de l'ouest ; et nous savons — puisque nous parlons de l'avenir — qu'il est préférable d'installer au bord de l'océan un tel service appelé, par exemple, à travailler avec des homologues américains ou japonais, plutôt que de le placer dans l'orbite de l'office de météorologie à Paris.

« 2000 » : De telles décisions, qui traduisent des vues sur l'avenir, peuvent avoir une importance décisive dans la vie des habitants d'un pays. Comment pensez-vous qu'ils doivent être informés pour leur permettre de faire un choix, puisqu'en définitive la décision dépend largement d'eux ?

Jérôme Monod : Des spécialistes de l'information ont pensé mettre en contact direct l'homme de la rue et les grands schémas de l'avenir. On a parlé de simulations, de jeux, au cours desquels le téléspectateur, par exemple, verrait se dessiner sous ses yeux les options de demain,

* En France, l'Etat a acquis de grands terrains à l'ouest de Marseille pour la création d'une zone industrielle portuaire.

Que se passerait-il si la population se concentrait en tels points du territoire ? Quelles seraient les conséquences d'un certain retour des citadins vers la campagne par le biais des loisirs, du tourisme, etc. ? On multiplierait les hypothèses vraisemblables : on les combinerait en d'immenses puzzles. Le téléspectateur donnerait ensuite son avis : « je préfère tel schéma ou tel autre ».

Ce contact trop direct entre l'étude du technicien et le public ne me paraît pas souhaitable. L'intervention de l'homme politique est nécessaire.

Les techniciens devront faire un effort de présentation et de simplification ; les hommes politiques devront chercher à faire comprendre en répercutant sur leurs mandants.

L'exemple des États-Unis nous montre un peu la voie à suivre. Là-bas, le Président est seul face à la Nation. Il doit s'expliquer sans cesse. Alors il fait effort pour être bien armé pour s'adresser directement au public ; il s'entoure de spécialistes chargés de lui donner des idées ; il fait appel à des experts qui tentent de savoir ce que demain sera. Le président Nixon vient de créer un comité de réflexion sur les « national goals » à la fin du siècle. Ce comité se réunira jusqu'au bicentenaire de l'indépendance des États-Unis (1976), date à laquelle il publiera son rapport. On fêtera cet anniversaire avec solennité, mais en regardant surtout vers l'avenir.

Tradition et prospective sont ainsi liées.

Les problèmes de demain exigent donc de la part du corps politique, des autorités nationales et locales, des forces vives d'un pays, une attention constante. Mais ce n'est

pas à l'administration, ce n'est pas à des gouvernements isolés, de dicter l'avenir d'une nation. C'est un problème de choix qui exige l'information du public. Les spécialistes doivent, chaque fois qu'ils le peuvent, user d'un langage simple, et les études sur l'avenir doivent être abordables, sans lexique à l'usage du lecteur, car ceux qui ont été élus pour décider au nom de leurs électeurs doivent être constamment informés et pouvoir remonter aux sources, aux études.

Pour notre part nous avons décidé, en ce qui concerne l'aménagement du territoire, de publier régulièrement tous les travaux que nous ferons dans le domaine de la prospective, quelque imparfaits qu'ils soient, je dirais même surtout parce qu'ils sont imparfaits, surtout parce que ce sont des étapes. Nous avons lancé, avec la Documentation Française, une collection sur les « Travaux et Recherches de Prospective, » dont les deux premiers documents viennent d'être publiés : le premier, le schéma directeur des télécommunications, document très imparfait mais qui a le mérite d'être sorti au moment où des décisions politiques allaient dans ce sens ; le deuxième concernait la façade méditerranéenne et, là encore, ce document n'a de sens que parce qu'il a été accompagné de décisions qui ont valeur immédiate pour le futur.

La prochaine parution de cette collection sera un dictionnaire des projections chiffrées entre 1985 et l'an 2000.

Je crois que c'est par une information systématique qui montre tous les efforts qui sont faits que l'on peut effectivement informer et faire réagir le public au sens le

plus large, et les spécialistes, naturellement.

« 2000 » : Les études sur l'avenir prouvent que certains choix peuvent comporter des aspects dramatiques. Il y a, il y aura de mauvaises nouvelles pour plusieurs catégories de citoyens. Accepteront-ils de les regarder en face ?

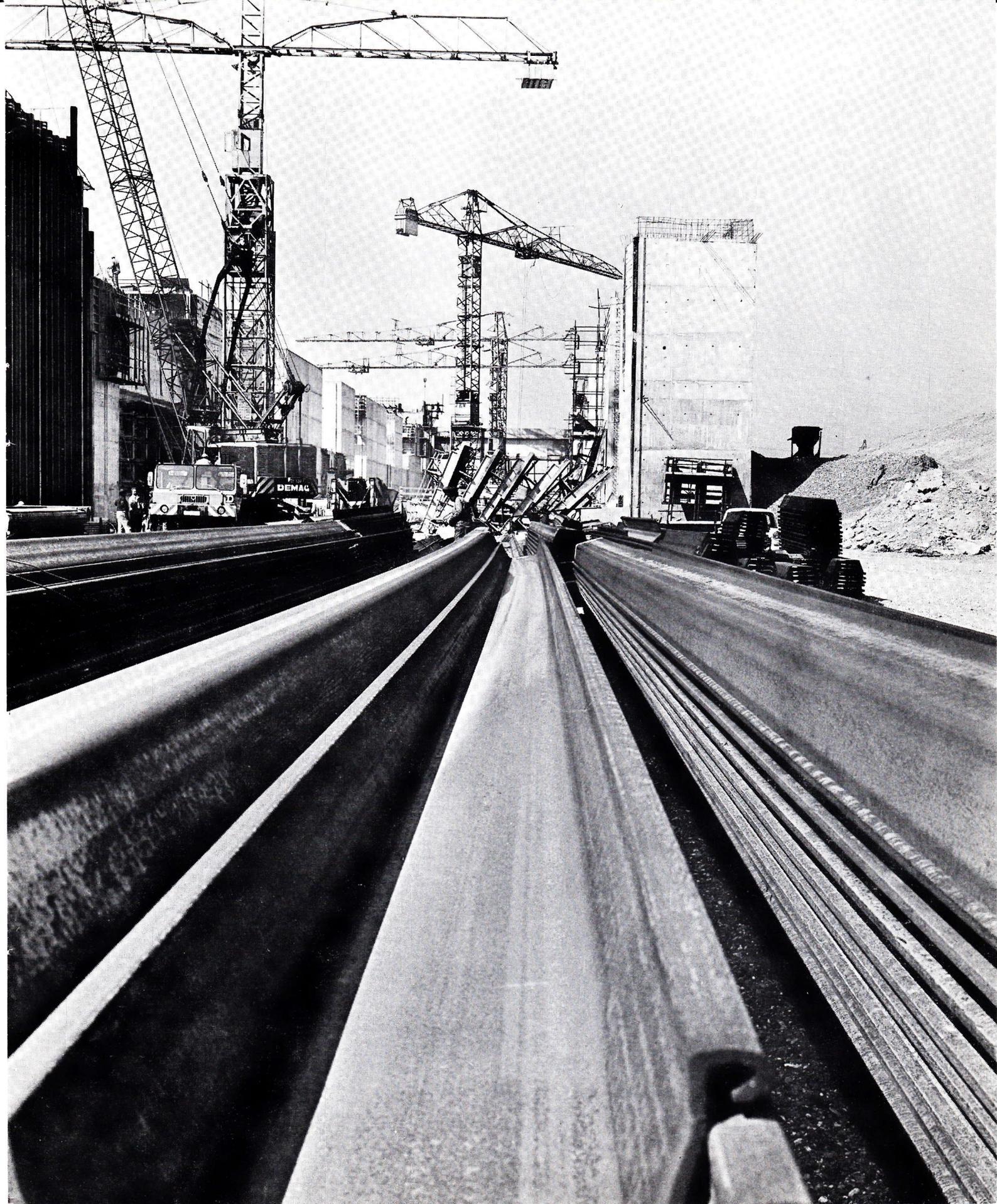
Jérôme Monod : Je pense qu'il faut le supposer. J'ai reçu en 1969 les représentants des syndicats de mineurs. Ils m'ont dit à quel point il leur était important de savoir, d'être informés. Ils voulaient sortir de l'anxiété que crée, pour eux comme pour tout le monde, l'incertitude. Ils étaient prêts à accepter de mauvaises nouvelles sur leur avenir, prêts aussi à faire ce qu'il faut pour parer le coup et s'organiser pour le changer.

D'un côté, un pays qui veut savoir, de l'autre, des techniciens qui peuvent élaborer des réponses ; entre les deux, un corps politique capable de faire passer les thèmes majeurs, d'expliquer tout ce que peut accepter l'électeur : tel devrait être le schéma d'information sur le futur. Un futur qu'il faut prévoir pour tenter de le maîtriser.

« 2000 » : Les études sur le futur doivent-elles être le monopole d'une administration, d'un centre unique, en vue d'être efficaces ?

Jérôme Monod : Non, je rappellerai l'une des conclusions du rapport de la Commission 1985 qui était présidée par M. Guillaumat.

Il avait souhaité que, dans l'ensemble des administrations, dans l'ensemble des institutions, des organisations professionnelles,



économiques, sociales, syndicales, partout dans le corps social, puissent se créer des cellules de prospective, de telle façon que la société puisse faire, avec l'apprentissage de la prospective, l'apprentissage de la mobilité et du changement.

« 2000 » : Quelle est l'échelle géographique à laquelle la prospective doit ou peut se faire ?

Jérôme Monod : Je crois d'abord que la première échelle est nationale, parce que la prospective n'a de sens que si elle est liée à des décisions et, en fin de compte, toute décision est une décision de nature politique au sens le plus large. En ce qui concerne l'aménagement du territoire, l'un des ensembles, l'un des systèmes de décisions auquel nous travaillons le plus en ce moment, c'est le Schéma général d'aménagement de la

France. Mais je crois aussi que la prospective doit s'étudier et se mettre en pratique au niveau local et régional. J'en donnerai quelques illustrations. Par exemple, celui de cette grande région géographique et économique que constitue le Bassin Parisien et qui est la seule à pouvoir donner sa véritable dimension à notre capitale et à la région parisienne.

Ou encore celui de la façade méditerranéenne : je crois ici que la prospective géographique peut s'appliquer à deux régions qui ont été, dans l'histoire du passé, très fortement unies et qui, depuis quelques siècles, ont vécu chacune l'une à côté de l'autre : le Languedoc-Roussillon et Provence-Côte d'Azur. L'intégration économique progressive de ces deux régions, qui s'est manifestée par un certain nombre de décisions qui ont été prises ces derniers

temps et, en particulier, par une nouvelle politique industrielle pour le Sud-Est, justifie largement les travaux qui ont été menés depuis un an sur cette façade méditerranéenne et qui aboutissent non pas à leur conclusion mais à leur première expression le jour où des décisions d'importance sont prises. Pour prendre un troisième exemple, qui sera un exemple urbain, les travaux de prospective au niveau d'une grande aire urbaine — celle de la métropole Nancy-Metz-Thionville — n'ont de sens que si on se place à une dimension plus vaste qui peut associer le Luxembourg et la Sarre. Voilà trois exemples qui montrent que la prospective est indispensable au niveau régional, au niveau des grandes régions ou des grands ensembles urbains, à la condition de n'être ni systématique dans les méthodes employées, ni exhaustive dans la couverture géographique du territoire ; à la condition enfin que l'on puisse raccrocher aux exercices nationaux de prospective ces expériences qui se déroulent au niveau régional.

« 2000 » : Pensez-vous à la nécessité d'une coopération internationale, en matière de prospective ?

Jérôme Monod : Regarder à vingt-cinq ou trente ans, ce n'est pas seulement chercher à savoir ce que sera la France de demain. Il faut nous intéresser à nos voisins, au monde entier. Il nous faut également étudier leurs expériences, leurs résultats. Nous ne devons pas travailler dans le cadre étroit d'un pays, mais dans un contexte international, avec les Américains ou les Russes, les Allemands ou les Japonais...



Les recherches prospectives ne peuvent s'effectuer en vase clos. Elles doivent être enrichies par les travaux menés dans tous les pays et confrontées aux conceptions différentes des hommes qui les animent. Ci-dessus, Jérôme Monod s'entretient avec Hermann Kahn sur le projet SESAME.

Je crois en effet, que la prospective deviendra de plus en plus importante sur le plan international. Aujourd'hui, peu d'institutions se préoccupent des problèmes de prospective avec des moyens financiers suffisants, ou des équipes d'hommes à plein temps, car ces études sont coûteuses. Mais il faut savoir que ces institutions ou ces organismes vont avoir très vite et tout naturellement une vocation mondiale, parce que la prospective doit aller au delà des cultures, sans les nier, parce que la prospective doit aller au delà des expériences nationales qui sont pourtant nécessaires, parce que les cerveaux et les moyens financiers consacrés à ces études sont rares.

Par conséquent, je crois qu'il faut favoriser les confrontations au niveau international, telles que celle qui aura lieu au mois d'avril prochain à Kyoto au Japon, ou celle que nous préparons aux Salines de Chaux à Arc-et-Senans, en septembre 1970, sur les problèmes d'informatique et d'aménagement du territoire. Mais confrontations et colloques ne suffisent pas ; je crois qu'il faut également des échanges permanents. Ces échanges permanents, on les voit se développer, par exemple, dans des institutions dont la vocation ne semblait pas être de s'intéresser à ces problèmes : l'OTAN, qui a pris comme thème de réflexion « les défis de la société moderne à l'homme de la fin du siècle », l'O.C.D.E., le Conseil de l'Europe, qui estiment nécessaire de regarder ces problèmes de prospective ou d'environnement dans leurs travaux. Au delà des colloques, au delà des confrontations occasionnelles, la création de fondations, c'est-à-dire d'organismes qui pourraient de façon permanente rassembler des hommes

et des ressources, est quelque chose à développer. C'est la raison pour laquelle le Gouvernement a pris la décision l'année dernière de remettre en état les Salines de Chaux à Arc-et-Senans pour pouvoir, le moment venu, y faire une fondation sur le futur ; c'est aussi la raison pour laquelle s'est créée en France une sorte de fédération internationale des hommes de prospective : « futuribles international. »

« 2000 » : Pourriez-vous définir quels sont, à votre avis, l'objet et les finalités de la prospective ?

Jérôme Monod : Je crois que la prospective n'est pas destinée à dessiner une sorte de jardin à la française avec une vision unique, un modèle simple, qui laisserait le probabilisme s'exercer. On a dit que la prospective a pour objet de projeter les images diversifiées sur lesquelles la société pourrait réagir et sur lesquelles ceux qui prennent les décisions pourraient prendre leurs décisions plus convenablement.

A cet égard, « Le Prince » de Machiavel, qui avait surtout besoin d'expérience humaine et de subtilité psychologique, aura certainement, dans les années qui viennent, besoin de prospective, car je ne crois pas à l'opposition entre la prospective, la technocratie et la politique. Je crois que la prospective a pour objet essentiel de tracer certaines marges au delà desquelles on ne peut pas aller ou en deçà desquelles il ne faut pas rester. Et il appartient à la politique, dans ces marges, de prendre les initiatives ou de définir les orientations qui seront celles de la politique. Par exemple, j'ai toujours réagi quand on parlait à priori de l'informatique comme source

de décentralisation : personne n'en sait rien. L'informatique peut-être la source d'une centralisation absolue comme elle sera peut-être la source d'une très grande décentralisation. Là, la politique devra choisir sur des images contrastées tracées par la prospective. J'ajoute qu'il appartient parfois au politique, en fonction des études prospectives, de décider tout de suite, ou au contraire de ne rien décider encore, chaque fois que l'on peut réserver des possibilités de choix futurs ; c'est cela la préservation de la liberté des générations à venir. Vous voyez qu'il n'y a pas nécessairement opposition entre la prospective et la politique.

« 2000 » : Sur quelle remarque conclueriez-vous cet entretien ?

Jérôme Monod : Je soulignerai la nécessité de nous ouvrir à la prospective sociale et de ne pas nous cantonner dans la prospective technologique ; il faut que les sciences humaines nous aident à entrer dans la prospective et entrent elles-mêmes dans la prospective. Je crois, en effet, que c'est la seule façon d'éviter le divorce des technocrates et des spécialistes des sciences humaines. C'est la seule façon d'éviter que la prospective soit marquée d'une sorte de fatalité rationnelle qu'elle n'a pas en elle-même ; il faut que la prospective puisse faire entrer dans la société les forces anti-sociales ou para-sociales que l'on y décèle aujourd'hui, qu'elle mesure les tendances nouvelles et les aspirations profondes qui nous restent cachées, mais qu'elle secrète. Ce sera un des rôles de la prospective, ce faisant, de contribuer à renouveler les idéologies.

J.M.